

Lyme : la HAS publie un guide de parcours de soins structuré en cas de suspicion de la maladie

8–11 minutes

Communiqué de presse - Mis en ligne le 15 mars 2022

15 mars 2022

La HAS publie, à l'intention des patients et des professionnels de santé, un guide du parcours de soins des personnes présentant une suspicion de borréliose de Lyme. Conformément aux recommandations publiées en 2018, les objectifs de ce guide sont de réduire l'errance médicale et d'offrir à tous les patients la même qualité d'accès aux soins, en facilitant et en harmonisant leur prise en charge sur l'ensemble du territoire. Le guide s'appuie sur un algorithme clair qui indique la conduite à tenir par les professionnels de santé selon les situations cliniques ainsi que l'autosurveillance à réaliser par les patients eux-mêmes.

La borréliose de Lyme est une infection bactérienne transmise à l'homme par la piqûre d'une tique infectée – c'est une maladie vectorielle à tiques (MVT). Selon les estimations récentes, son taux d'incidence annuel est de 91 cas pour 100 000 habitants.

Afin de réduire l'errance diagnostique et de garantir une prise en charge de qualité à tous les patients, et comme recommandé par la HAS en 2018, le ministère chargé de la Santé a désigné, en juillet 2019, cinq centres de référence de prise en charge pluridisciplinaire des maladies vectorielles à tiques (CR MVT), et labellisé une trentaine de centres de compétences (CC MVT) spécialisés dans la prise en charge des cas complexes de suspicion de borréliose de Lyme. Restait à définir un parcours de soins ville-hôpital autour de ces structures.

Le « Guide du parcours de soins des patients présentant une suspicion de borréliose de Lyme », publié aujourd'hui par la Haute Autorité de santé, répond à ce besoin en précisant le rôle de chacun et l'articulation entre les différents acteurs et niveaux de prise en charge, et complète ses recommandations de bonne pratique sur la borréliose de Lyme et les autres maladies vectorielles à tiques publiées en 2018. Il définit, pour chacune des situations rencontrées, la conduite à tenir et l'orientation médicale du patient. Elaboré avec un groupe pluridisciplinaire d'experts composé de professionnels de santé et de représentants d'associations de patients, ce parcours permettra aux professionnels de santé de proposer la prise en charge la plus efficiente en s'appuyant sur les 3 niveaux de recours, et ainsi d'harmoniser les prises en charge sur le territoire afin de garantir qualité et sécurité des soins à tous les patients.

Une prise en charge en 3 niveaux, adaptée à chaque situation

Dans ce document destiné à la fois aux patients avec une suspicion de borréliose de Lyme et à l'ensemble des professionnels de santé pouvant être impliqués dans leur prise en charge, la Haute Autorité de santé rappelle les conseils de prévention et clarifie le rôle de chacun selon 3 niveaux de prise en charge, allant du médecin traitant aux centres de référence des maladies vectorielles à tiques (CR MVT), de façon à assurer un suivi précis :

- Niveau 1. Le **médecin traitant** peut être sollicité en cas de difficultés à extraire la tique et si des symptômes apparaissent dans le mois suivant la piqûre de tique. C'est lui qui assure la prise en charge des cas simples de borréliose de Lyme, caractérisés par un érythème migrant (rougeur s'étendant autour du point de piqûre, de plus de 5 cm de diamètre, et non

douloureuse) ; à ce stade, la prise en charge se limite à un simple traitement antibiotique adapté, associé à une surveillance clinique ; ni sérologie de borréliose de Lyme, ni examen complémentaire ne sont nécessaires.

- Niveau 2. Certaines situations moins évidentes nécessitent l'avis d'un médecin spécialiste ou d'un **centre de compétences des maladies vectorielles à tiques**: absence d'érythème migrant mais présence, dans les 6 semaines suivant une piqûre de tique, d'autres signes évocateurs tels que, par exemple, une fièvre, des signes dermatologiques, articulaires ou neuroméningés, une radiculite isolée (inflammation d'un nerf) ... La HAS recommande également d'adresser les patients à un centre de compétences en cas d'échec thérapeutique, et lorsque des examens complémentaires sont nécessaires pour confirmer le diagnostic de maladie de Lyme, ou pour rechercher des diagnostics différentiels. Selon les besoins et la situation, le centre de compétences peut être sollicité pour un simple avis par téléphone, mail, courrier ou via une téléconsultation, ou encore se voir adressé un patient pour une consultation sur place.
- Niveau 3. Les **centres de référence des maladies vectorielles à tiques (CR MVT)** doivent être sollicités pour les cas complexes qui nécessitent une expertise pluridisciplinaire, ou en cas d'évolution défavorable après un traitement conforme aux recommandations en vigueur ou encore pour inclure un patient dans un protocole de recherche. Pourront alors être discutés des diagnostics différentiels ou associés, ou une éventuelle seconde ligne d'antibiothérapie. Ces centres ont également pour mission de développer des protocoles de recherche qui pourront être définis avec les associations de patients et les patients-experts ainsi qu'un rôle de formation et de coordination des acteurs du parcours de soin.

Une prise en charge pluridisciplinaire est indispensable pour les cas complexes de borréliose de Lyme ; des traitements médicamenteux et non médicamenteux sont associés, avec selon les besoins une prise en charge en rééducation et en activité physique adaptée. La fréquence et la durée du suivi sont discutées entre le médecin référent du centre de compétences ou de référence et le médecin traitant, selon les besoins du patient. Le suivi se poursuit jusqu'à stabilisation des symptômes et signes cliniques, et confirmation par le patient qu'il est bien pris en charge de façon adaptée à ses besoins.

Maintenir la mobilisation face à la maladie de Lyme

La HAS rappelle qu'il est essentiel que la prise en charge se fasse conjointement avec le médecin traitant, surtout si le cas est complexe et nécessite l'intervention d'autres spécialistes.

Devant l'augmentation de la borréliose de Lyme, la HAS renouvelle dans son guide les conseils de prévention et invite chacun à être attentif. Toute personne exposée à une piqûre doit rechercher la tique, tenter de l'extraire à l'aide d'un tire-tique, surveiller la zone piquée pendant au moins 1 mois à la recherche d'un érythème migrant, prendre et partager des photos des lésions avec son médecin traitant pour suivre leur évolution...

Un échange régulier entre les centres de référence et les associations de patients est fondamental pour avoir un retour constant sur leur expérience du parcours de soins et sur leurs attentes.

La HAS poursuit ses travaux : elle est en cours d'actualisation de ses recommandations publiées en 2018 et adaptera le cas échéant les informations figurant dans le guide parcours de soins publié ce jour.

Nous contacter

Service presse

- Mohamed Bouhadda - Chef du service presse
Marina Malikité - Attachée de presse - 01 55 93 73 52

Stéphanie Lecomte - Attachée de presse - 01 55 93 73 17

Caroline Dubois - Attachée de presse - 01 55 93 73 13

- [contact.presse\[at\]has-sante.fr](mailto:contact.presse[at]has-sante.fr)

Ces n° sont réservés aux journalistes, nous ne sommes pas habilités à répondre aux autres demandes.

- [Nous contacter](#)

Voir aussi

Recommandation de bonne pratique

15/03/2022